

LE REB USSIER

Mensuel informatif syndical hautement intellectuel (sic !), recommandé par les plus grandes marques de décapants

Et, puisqu'on parle séquestration, nous vous livrons ce mois ci, une magnifique citation de Jacques Prévert : **«Ceux qu'on a trop longtemps traités en caniche, ceux-là gardent encore une mâchoire de loup. Pour mordre. Pour se défendre. Pour attaquer. Pour faire la grève. La grève. La grève. Vive la grève !»**

SCIENCE FICTION : 19 MARS ET 1ER MAI ; LES MANIFESTATIONS QUI N'ONT JAMAIS EXISTE !

Section de l'Union Syndicale SNUI – SUD TRESOR du GARD

Edition Mai 2009



EDITO :

4ème DIMENSION :

Un phénomène surnaturel s'est produit, le même jour, dans plus de 200 villes françaises : selon les témoignages, entre 1,2 et 3 millions d'hommes et de femmes invisibles ont défilé sur les boulevards, avenues et autres vastes places, dans tout le pays. Certains, comme le collectif de photographes qui a saisi les images publiées ici, assurent les avoir vus. D'autres, dont plusieurs membres du gouvernement, démentent catégoriquement l'existence de telles manifestations. A vous de juger.

Attention, la rédaction du REBOUSSIER!, suivant les recommandations gouvernementales, met en garde nos lecteurs face à des photos qui sont probablement truquées. Le Premier ministre François Fillon ou le ministre du Travail Brice Hortefeux assurent en effet n'avoir rien vus, rien entendus. Le premier ne prendra aucune mesure supplémentaire. « *Je ne pense pas qu'il y ait une demande de changement* », estime le second. Quant au conseiller spécial du Chef de bande, pardon, du Président, Henri Guaino, il « *ne pense pas [décidément] qu'il y ait de rupture de confiance* ». Le gouvernement assure que ceux qui ont cru voir ce défilé sont victimes d'une « *angoisse collective* » (Henri Guaino, peut-être pour ne pas dire une « *hallucination collective* ») ou d'une « *inquiétude très légitime* » (François Fillon).

SOMMAIRE :

COMPTE-RENDU & REACTIONS :

- * Manifestation du 1er Mai ; du jamais vu à Nimes !
- * Déficit : les fonctionnaires contraints de se tasser.

Page 2.

INFO :

- * CET ; vers un retour sournois aux 40 h.

Page 3.

DEHONTOLOGIE :

- * L'exemplarité selon Jean Pascal BEAUFRET.
- GRANDES MESSSES :
- * Pardonnez nous nos péchés.

Page 4.

Le Rébousier

Journal de l'Union Syndicale SNUI
SUD TRESOR du Gard.



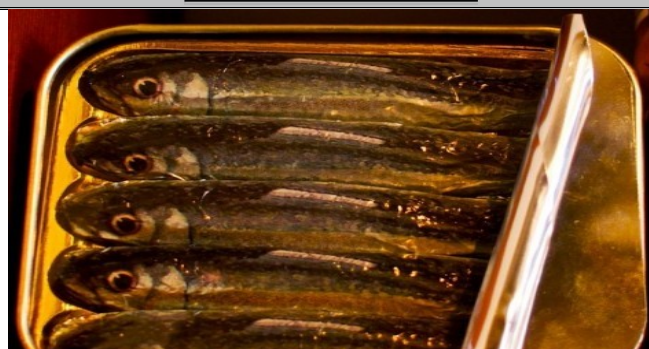
COMPTE-RENDU & REACTIONS : MANIFESTATION DU 1ER

MAI ; DU JAMAIS VU A NIMES !

DEFICIT : LES FONCTIONNAIRES CONTRAINTS DE SE TASSER

1^{er} Mai, du jamais vu à Nîmes en effet : lors de la dislocation de la manifestation traditionnelle syndicale et internationale, une provocation policière d'une rare violence a eu lieu à l'encontre des derniers manifestants et de camarades de la CNT.

Pour Eric Woerth, les fonctionnaires prennent trop de place. En moyenne, chacun d'entre eux occupe une surface de travail de 15 à 18 m². Objectif du ministre du Budget : passer à 12 m² bien en deçà des recommandations des spécialistes des conditions de travail.



L'un d'entre eux, Pascal, militant syndicaliste, a été maltraité et condamné sans aucune raison. Nous partageons ses valeurs de générosité et de liberté sociales. Nous exigeons la levée des poursuites qu'il subit.

Que s'est-il passé exactement à la fin de cette manifestation pacifique et unitaire ? S'agissait-il d'un test ou d'une menace ? S'agissait-il d'une poursuite impulsive et maladroite, sans aucun égard pour les participants, et en particulier les enfants et les personnes âgées ? Toujours est-il que nos camarades de la CNT furent chargés et encerclés délibérément alors qu'une attitude responsable et compétente les eût permis de se disperser comme les autres manifestants. (Rappelons, à ce sujet, que la police, lors des manifestations est là pour contenir la circulation et non créer le désordre, mais peut-être a-t-elle d'autres consignes, aujourd'hui, pour la queue des manifestations ?).

La question reste posée. Nous en ferons part aux organisations syndicales et à l'autorité préfectorale. Mais soyez surs que par delà cet incident, nous défendrons, plus que jamais, les droits démocratiques : le droit de la rue et la liberté de manifester !

Afin de combler le déficit public, Eric Woerth a fait de la vente du patrimoine immobilier de l'Etat un de ses objectifs. Dans une interview dans la Tribune, il se félicite d'une baisse de la surface de bureaux occupés par les fonctionnaires : 60 000 m² en moins en 2007, 77 500 m² l'année dernière.

Satisfaisant mais insuffisant, juge le ministre du Budget. Au total, l'Etat occupe 12 millions de m² de bureaux. Une surface encore excessive, selon Eric Woerth, qui s'est donc fixé un objectif très concret : « D'ici à la fin du quinquennat, nous voulons parvenir à un ratio moyen de 12 m² par fonctionnaire, contre 15 m² dans les administrations centrales et 18 m² en province. »

« 8 m² par salarié, c'est de la folie ! »

L'Etat ne fait que suivre l'exemple du privé. Selon une étude du cabinet Cushman & Wakefield, en 2008, la surface moyenne par salarié en Europe est passée de 12,8 m² à 12,4 m².

Problème : pour lutter contre le stress et améliorer la productivité, les experts du bien-être au travail préconisent au contraire l'augmentation de la surface de travail.

Odile Duchenne, présidente d'Actineo, un « observatoire de la qualité de vie au bureau », explique que la surface idéale serait de 15 m² : « L'installation des open space a fait tomber le nombre moyen de mètres carrés attribués à chaque salarié. Au minimum, il en faudrait 10 à 12 par personne, dans certaines entreprises on est parfois passé à 8, c'est de la folie ! »

Le bureau imaginé par Eric Woerth respecterait donc le minimum vital, mais s'éloignerait de l'idéal. Mais entre l'Etat économe et le fonctionnaire détendu, Bercy a choisi.

INFO : CET ; VERS UN RETOUR SOURNOIS AUX 40 HEURES.

Un projet de décret, adopté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 9 avril 2009, prochainement présenté à l'Assemblée, prévoit de modifier les règles de gestion du Compte Epargne Temps. Il offrira la possibilité de vendre des jours de CET en échange de points RAFF. Il viendra compléter le décret modificatif du 3 novembre 2008 qui a instauré le possible rachat de jours du CET.

Ces deux modifications du décret initial de 2002 permettent à l'Etat employeur de réduire le nombre de jours de RTT en les monétisant, comme il l'a déjà pratiqué pour la GIPA. Ce principe de rachat de jours de congé est le moyen pour l'Etat employeur de justifier l'absence d'une réelle augmentation de la valeur du point d'indice du traitement (base du calcul de la pension) et les autres éléments de la rémunération (supplément familial, indemnité de résidence, ACF, IMT, NBI, IAT et IFTS). C'est un retour rampant, indolore et sournois aux 40H !

Avec ce nouveau décret à venir les agents pourraient choisir entre trois options :

- Transformer leurs jours CET en congé (décret de la mise en œuvre du CET en 2002)
- Transformer leurs jours CET en indemnisation (décrets du 3 novembre et 30 décembre 2008)
- Transformer leurs jours CET en points RAFF (projet de décret et d'arrêté 2009)

Le tableau ci-dessous reprend, les modifications apportées au décret initial de 2002, annoté des *mesures spécifiques DGFIP* :

Décret 2002 mesures DGFIP	Décrets 2008 mesures DGFIP	Projet de décret et d'arrêté
CET alimenté dans la limite de 22 jours par an.	Limite abrogée mais maintien du nombre de jours de congé pris qui ne doit pas être inférieur à 20. (DGFIP : 25 jours)	
Durée minimale d'utilisation des jours du CET : 5 jours.	Durée abrogée, mais le chef de service peut fixer des dates de jour de congé.	
Congés CET : informer le service dans un délai minimum d'un mois.		Décret : Mesure abrogée.
Les droits à congé acquis au titre du CET sont exercés à compter de la date où l'agent a accumulé 40 jours sur son compte. (DGFIP 15 jours)	Abrogation de : - la limite de 10 ans de la conservation des jours CET. - la condition d'accumulation de 40 jours (abrogation de la règle de 15 jours à la DGFIP)	Arrêté : Les droits à congé acquis au titre du CET sont exercés à compter de la date où l'agent a accumulé 20 jours sur son compte. (Quel maintien de la règle des 15 jours à la DGFIP ?)

Décret 2002 mesures DGFIP	Décrets 2008 mesures DGFIP	Projet de décret et d'arrêté
Pas de plafond du nombre de jours conservés sur le CET.		Arrêté : Le plafond du nombre des jours maintenus sur un CET est fixé à 60 jours. Au-delà de 20 jours conservés, la progression annuelle n'est plus que de 10 jours, mais l'agent peut déposer 20 jours. Ensuite les jours dépassant cette limite de progression de 10 jours annuels devront faire l'objet du choix entre l'une des trois options au 31 janvier ou ils seront convertis en points RAFF d'office.
	Indemnisation possible de la moitié des jours déposés sur le CET au 31 décembre 2007 : A = 125 €, B = 80 €, C = 65 €. Versement limité à 4 jours par an jusqu'à épuisement du montant dû (versement immédiat du solde en cas de cessation d'activité).	Décret : Possibilité de transformer des jours CET en points RAFF. Le projet maintien les trois options : congé, indemnisation et retraite. L'option sera effectuée au plus tard le 31 janvier N+1 ou les jours seront convertis en points RAFF.

Dispositions transitoires dans le cadre du projet de décret 2009 :

- Pour l'option RAFF et/ou indemnisation, la première demande sera versée dans la limite de 4 jours par an jusqu'à épuisement du solde ou en quatre fractions annuelles égales si la durée de versement est supérieure à 4 ans.
- Un agent détenteur d'un CET qui comprend plus de 60 jours au 31 décembre 2008 pourra maintenir ces jours en surplus sur son CET à condition d'en faire la demande avant le 30 juin 2009. Il pourra utiliser ces jours sous l'une des trois options.
- Au titre de 2009 le délai de déclaration des options sera reporté au 30 juin 2009.
- Si le solde du CET résultant de la demande de maintien du 31 décembre 2008 est supérieur au plafond global (60 jours), les jours inscrits en surplus de ce plafond à partir du 1er janvier 2009 ne pourront être utilisés que pour une indemnisation ou des points RAFF mais pas en maintien sur le CET.

Combien rapportera le rachat des jours CET en points RAFF ?

Chaque journée vendue par l'agent sera estimée par l'Administration à 125 € pour les A, 80 € pour les B et 65 € pour les C. Transformées en points RAFF, cette journée servira un complément annuel de pension brute de 1,69 € pour les A, 1,10 € pour les B et 0,89 € pour les C, selon les valeurs actuelles d'achat et de service des points RAFF.

Encore faut-il que le RAF, qui est un fond de pension, ne soit pas dévalué par les krachs boursiers.

DEHONTOLOGIE : L'EXEMPLARITE SELON JEAN PASCAL BEAUFRET.

GRANDES MESSES : PARDONNEZ NOUS NOS PÊCHES.

Natixis : Jean-Pascal Beaufret, 1,3 million d'€uros en 9 mois pour regarder sa boîte couler.

Alors que la banque a perdu 2,8 milliards d'€uros en 2008, un membre du directoire de Natixis qui est resté neuf mois à son poste a perçu une somme de 1,3 million d'€uros dont 500.000 euros de prime d'arrivée.

Natixis, la banque la plus touchée dans le pays par la crise financière et aidée par l'Etat, a déjà déclenché une polémique pour avoir versé 70 millions d'€uros de primes à 3.000 salariés au titre de l'exercice 2008. Natixis a démarré au printemps 2008 une restructuration prévoyant 1.250 suppressions d'emplois.

Membre du directoire de Natixis de mi-février à fin novembre 2008 date à laquelle Jean Pascal Beaufret a démissionné a perçu 1,3 million d'€uros dont 500.000 €uros de prime d'arrivée. Natixis a expliqué que l'indemnité "pour préjudice", consécutive à la rupture du contrat de travail de Jean-Pascal Beaufret, fixée à six mois de salaire annuel, se monte à 300.0000 €uros.

En cumulant prime d'arrivée, salaire fixe (500.647 €uros) et indemnité de départ, il a perçu au total de Natixis 1,3 million d'€uros. Directeur financier de l'équipementier en télécommunications Alcatel-Lucent (qu'il a conduit au bord de la faillite) de 2002 à fin 2007, Jean-Pascal Beaufret a rejoint Natixis le 14 février 2008, en qualité de membre du directoire en charge de l'ensemble des directions fonctionnelles. Ces directions comprennent notamment les finances, le contrôle des risques, les ressources humaines et la gestion d'actifs. En 2008 la banque a connu une perte de 2,8 milliards d'€uros, en raison essentiellement de ses activités de marché.

Beaufret, le récidiviste !

Après Jean-Claude Trichet, au titre de Directeur du Trésor, c'est au tour de Jean-Pascal Beaufret, ancien chef de service à la direction du Trésor, d'être mis en examen dans le cadre de l'enquête sur la quasi-faillite du Crédit Lyonnais. Il est poursuivi pour "diffusion de fausses informations au marché, présentation et publication de comptes sociaux inexacts". Quant à nous, nous n'avons pas oublié que Jean-Pascal Beaufret a occupé « brillamment » le poste de directeur général des impôts....

G7, G8, G20, G honte !



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPÔTS - Section du Gard

15 BD ETIENNE SAINTENAC – AILE OUEST 30024 NIMES CEDEX 9 Tél/Fax/Répondeur : 04 66 36 56 43

Secrétaire : Olivier TOURNIER (04 66 36 55 49) / (06 19 20 22 99).

Secrétaires adjoints : Kathie SORIA (04 66 36 55 74),

Jean-Marie TERENDIJ (04 66 78 45 07), Didier MARTIN (04 66 36 56 39).

Trésorier : Francis BOURRIER (04 66 36 55 44)

SUD TRESOR - Section du Gard

Secrétaire : Isabelle GARIGUE Trésorerie du CHU de Nimes Tél. : 04 66 68 45 27

Secrétaire adjoint : Serge PONT Paierie Départementale Tél. : 04 66 67 77 16



Panneau d'accueil des agents de la DGFIP avant et après correction ... oh pardon !

Ces cérémonies étaient bien mal préparées, certains spectateurs étaient attendus, les autres ne l'étaient pas...

Oui, pardonnez nous d'avoir osé porter les revendications des agents de la DGFIP pendant ces séances de propagande imposées par le DG.

Au cours de chacune de ces réunions de "propagande", appelées pudiquement « Grandes Messes », l'Intersyndicale SNUI-SUD TRESOR et CGT a assuré la distribution de tracts aux agents, puis a pris la parole au début de chacune d'entre elles, rappelant les revendications des agents en matière d'emplois, de rémunération, de conditions de travail et de maintien des services publics de proximité. Les agents massivement en grève les 29 janvier et 19 mars n'ont eu pour réponse de Woerth et Parini que le mépris ! La presse locale a été convenue.

Ces réunions se voulant un exercice de communication parfaitement réussi, a connu un "raté" dès le début, puisque l'affiche de bienvenue destinée à tous les agents de la DGFIP mentionnaient : "Bienvenue Trésorerie Générale". Suite à l'intervention de l'intersyndicale, l'affiche était corrigée l'après-midi incluant enfin les personnels des services Fiscaux. Comme quoi, l'art de la communication n'est pas chose simple !